



BARÈME D'HONORAIRES

IMMOBILIERE DES BATIGNOLLES

SARL au capital de 10.000 € - RCS PARIS 834 041 964

Siège social : 15 rue des Moines 75017 PARIS

Tel : 01 40 31 25 50 – Email : paris17batignolles@lafortet.com

Ventes – Barème à compter du 15/01/2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 149.999 €	8 333 €	15 000 €
De 150.000 à 299.999 €	16 667 €	20 000 €
De 300.000 à 449.999 €	20 833 €	25 000 €
De 450.000 à 599.999 €	25 000 €	30 000 €
De 600.000 à 749.999 €	33 333 €	40 000 €
De 750.000 à 899.999 €	37 500 €	45 000 €
De 900.000 à 1.099.999 €	41 666 €	50 000 €
De 1.100.000 à 1.299.999 €	45 833 €	55 000 €
De 1.300.000 € à 1.699.999 €	54 166 €	65 000 €
De 1.700.000 € à 1.999.999 €	66 666 €	80 000 €
A partir de 2.000.000 €	70 833 €	85 000 €

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : non facturé

Honoraires de rédaction d'acte : non facturé

Pré état daté : à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : à la charge du vendeur



Locations – Barème à compter du 15/01/2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	1 mois de loyer charges comprises	12 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée		3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation		X

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	15 € TTC / m ² de surface habitable	15 € TTC / m ² de surface habitable
Bail professionnel	8,33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC	8,33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC
Bail commercial	8,33% HT du loyer annuel, soit 10%TTC	8,33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC
Bail stationnement (parking, garage...)	1 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charges comprises
Autre :	Nous consulter	Nous consulter

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
État des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC	X
État des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC	X
État des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC	X
État des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : non facturé

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du bailleur